Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260921-2026_09_002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Date de la convocation : 17/09/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le Lundi 21 septembre à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lognoné Jamila, Maire.
Etaient présents : Mesdames LE BIDEAU Noémie, IZAUTE Marie Emmanuelle, ROLLAND-CAVELAN Nolwenn, DOMANCICH Lydie et Messieurs ROMBAUT Philippe, PARANTHOËN Rémi, LUCAS Fabien et BOULANGER Pierre Pascal.
Absents : Monsieur JOUAN Patrick procuration à Monsieur BOULANGER Pierre Pascal et Madame DURAND Sylvie procuration à Mme IZAUTE Marie-Emmanuelle.
Secrétaire : Madame IZAUTE Marie Emmanuelle a été élue secrétaire.

ACQUISITION DE MIROIRS ROUTIERS ET PANNEAUX SIGNALITIQUES

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de faire l'acquisition de trois miroirs routiers et de panneaux de signalisation : voie sans issue et signalisation de la bibliothèque. Elle présente à l'assemblée un devis de 1431.64 € TTC soit 1193.03 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à l'acquisition de miroirs routiers et de panneaux de signalisation
- **EMET** un avis favorable au devis de l'entreprise SPME22 de Lanvollon pour un coût TTC de 1431.64 € soit 1193.03 € HT
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à ces acquisitions.
- **PRECISE** que la facture sera réglée en section d'investissement à l'opération acquisition de matériel

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lognoné Jamila.

MAIRIE DE LANMODEZ 22610

J Lognoné

Certifié exécutoire par transmission, Le 5/10/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire,
Lognoné Jamila.

J Lognoné

MAIRIE DE LANMODEZ 22610